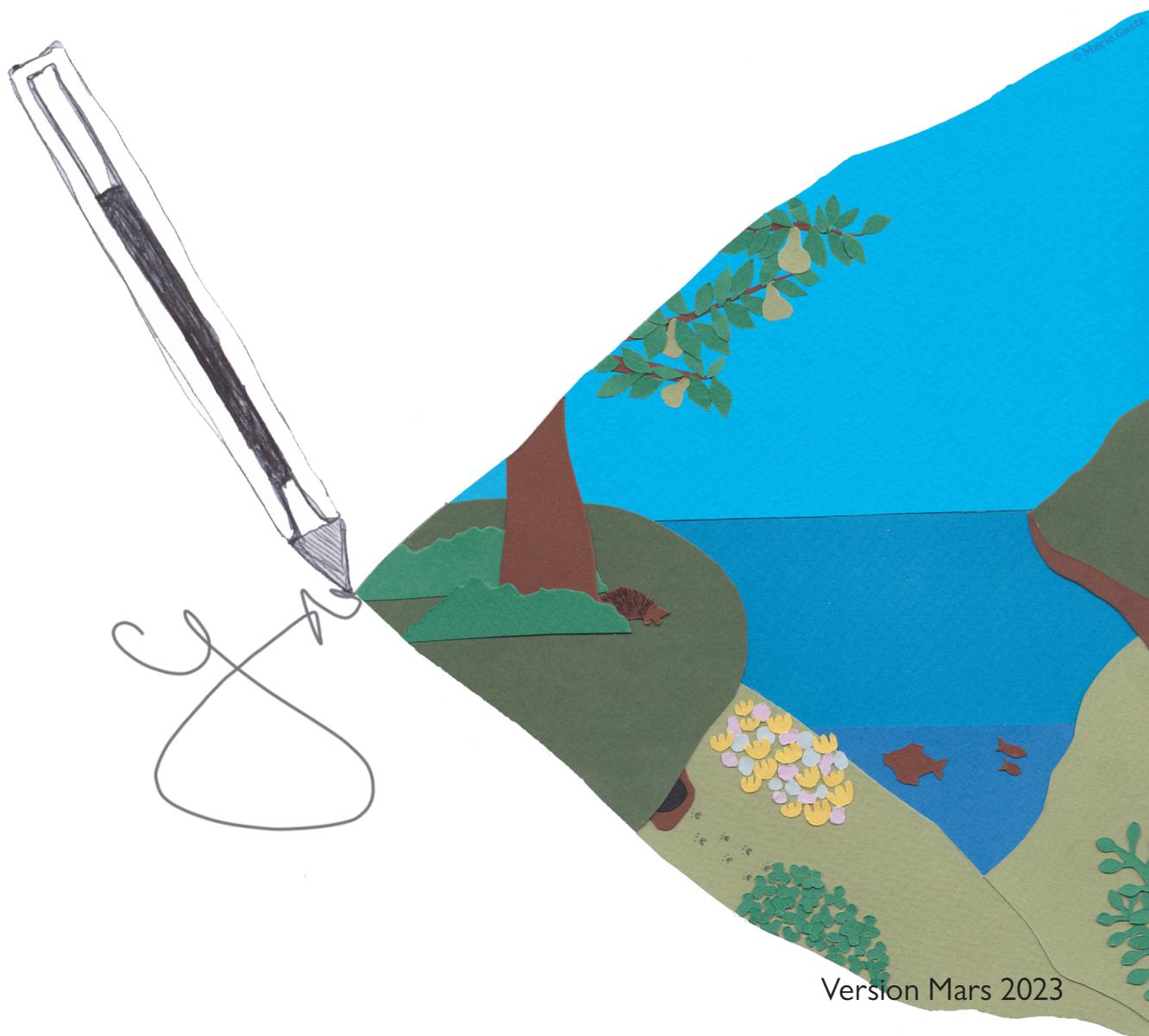


# PACTE DE COOPERATION POUR LES TRANSITIONS

Mode d'emploi pour des espaces de coopération  
collectivité-société civile en faveur des transitions



En 2017, la Région Bretagne a initié un grand chantier nommé Breizh Cop, afin de construire un nouveau projet de territoire pour la Bretagne. Tous les partenaires institutionnels, acteurs socio-économiques et citoyens ont été invités à s'associer à ce processus inédit pensé pour le temps long. L'ambition : maîtriser et accélérer la mise en œuvre de toutes les transitions en Bretagne : transition écologique, transition climatique, transition économique, transition sociétale mais aussi transition méthodologique.

Dans le cadre de la Breizh Cop, les associations ont souhaité s'impliquer, avec l'objectif de favoriser la mobilisation nécessaire à la mise en œuvre de ces transitions, notamment en proposant différents outils et méthodes de coopération.

Le Pacte de coopération pour les transitions est l'un de ces outils. Il est issu de la réflexion collective qui s'est déroulée le 7 juin 2019 à Saint-Brieuc lors de la semaine « La Bretagne s'engage pour le climat », organisée par la Région Bretagne. A l'initiative du Réseau Cohérence, de FNE-Bretagne et du Mouvement Associatif de Bretagne, plus de 150 personnes ont échangé et répondu en atelier à la question: Quels sont les principes et conditions nécessaires à la coopération entre associations et collectivités pour engager nos territoires dans les transitions ? Le Pacte de coopération est une des traductions opérationnelles de ce temps de travail collaboratif et une contribution méthodologique aux transitions en Bretagne.

Il revient maintenant aux élus des collectivités territoriales (de la commune à la région, en passant par les intercommunalités), et à la société civile de s'emparer des différents éléments du Pacte, de l'adapter à leur territoire et de créer un espace local de coopération en faveur des transitions des territoires.

Aujourd'hui, nos sociétés peinent à prendre des mesures à la hauteur des enjeux de préservation du vivant et du climat. Pourtant, depuis les lanceur·euses d'alerte des années soixante, jusqu'aux dernières Conférences des parties (COP) et rapports du GIEC, les enjeux du dérèglement climatique ainsi que les solutions d'atténuation et d'adaptation sont connus. Les conséquences se font déjà concrètement sentir localement. D'autre part, nous constatons à chaque élection, la baisse de la participation et la remise en cause des processus de décisions politiques, que ce soit au niveau national ou local.

Pour répondre aux crises et à l'éloignement des citoyen.ne.s de la politique, des processus de participation à la construction des politiques publiques ont été testés ces dernières décennies à l'échelon national (Danemark, Canada, Islande, France), régional (BreizhCop) et local (Saint Aubin du Cormier, Lannion, Paimpol, Bergerac, etc...).

**Pour accélérer les transitions écologiques, nous avons impérativement besoin de ces processus et espaces participatifs, afin que des mesures ambitieuses soient co-construites et portées par les citoyen.ne.s sur les territoires, et ainsi permettre l'engagement du plus grand nombre.**

S'adressant aux élus des collectivités territoriales (de la commune à la région, en passant par les intercommunalités) et à la société civile locale, le Pacte de coopération est une boîte à outils pour faire émerger des processus et des espaces de coopération en faveur des transitions sur l'ensemble de la Bretagne.

# A qui s'adresse le Pacte ?

- Elu.e.s et agents des collectivités
- Bénévoles et salarié.e.s du monde associatif
- Acteur.trice.s de la vie économique, sociale et culturelle
- Habitant.e.s du territoire.

# Quelle forme peut prendre le Pacte ?

Le pacte a vocation à créer de véritables espaces de coopération, et dépasser les processus de concertation, nécessaires mais non suffisants pour répondre aux enjeux des transitions.

Ces espaces de coopération peuvent prendre la forme de :

- Commission extra-municipale\* ou extra-intercommunale portant sur les transitions.
- Conseil agricole et alimentaire associé à un Programme Local Alimentaire, Conseil de transition énergétique associé à un Plan
- Climat Energie Territorial, Conseil Biodiversité associé à un Atlas de la Biodiversité, ...
- Groupe de coopération au sein d'un conseil de développement  
Etc

**Vous souhaitez en savoir plus ? Vous avez envie / besoin de réfléchir à une stratégie de transition et de coopération sur votre territoire ?**

**CONTACTEZ-NOUS**

**[www.reseau-coherence.org](http://www.reseau-coherence.org)**

**06 73 21 06 66**

\* Le dispositif des commissions extra municipales s'appuie sur l'article L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au conseil municipal de créer des commissions extra-municipales au format et à la composition libre. Concernant les commissions extra-intercommunale il faut se référer à l'article L5211-49-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

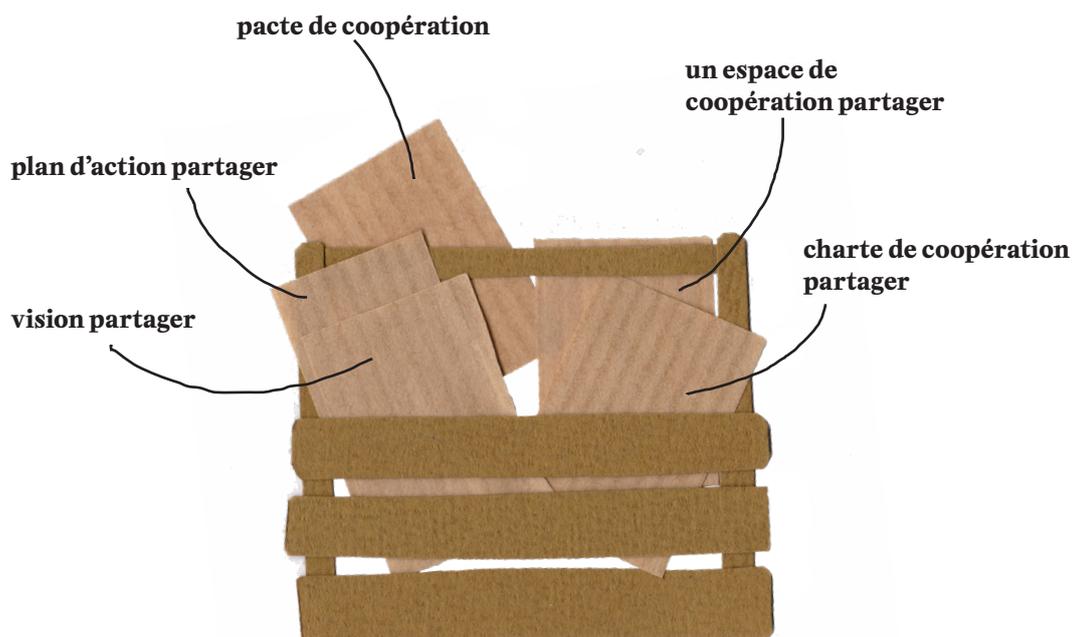
# La boîte à outils du Pacte

Concrètement le Pacte propose, sous forme de documents à la carte, des outils qui vont faciliter la collaboration entre acteurs d'origines diverses.

Chaque territoire ayant ses spécificités, son histoire, ses forces, ses faiblesses, ses enjeux, ce Pacte a vocation à être écrit et adapté par chaque territoire. En s'appuyant sur ces exemples, ce Pacte entre acteurs locaux signataires permet de constituer :

- Une vision partagée pour définir un horizon commun
- Une posture commune pour une coopération authentique et transparente
- Des objectifs et un plan d'actions opérationnels à partager
- Un espace pour une gouvernance partagée

Ses signataires s'engagent à le coconstruire et à contribuer à la réussite de la feuille de route opérationnelle, qui sera écrite conjointement.



# Le Pacte de coopération

.....  
(Ajouter le nom du territoire)

Au-delà des clivages et des corporatismes de toute nature, nous sommes soucieux de susciter de nouveaux comportements en faveur de la transition écologique et solidaire, et de constituer ainsi, dans le contexte actuel, une réelle force de proposition et de transformation. Nous souhaitons promouvoir un profond changement culturel et démocratique vers un lien plus étroit avec la nature et de larges coopérations avec et entre les citoyens.

Nous, élu.e.s et agents de la collectivité, bénévoles et salarié.e.s du monde associatif, acteur.trice.s de la vie économique, sociale et culturelle de notre territoire, habitant.e.s, avons construit ensemble, un pacte constitué :

- D'une vision partagée,
- D'une charte de coopération partagée,
- D'un plan d'action partagé,
- D'un espace de gouvernance partagé

**Nous nous reconnaissons dans ce Pacte de la coopération et ses valeurs, et devenons signataires et responsables conjointement de sa mise en œuvre, dans la mesure de nos moyens.**

Les signataires :

.....

.....

.....

.....

# Une vision partagée

Nos modes de production et de consommation économiques, sociaux et écologiques actuels (ne sont pas pérennes) sont scientifiquement reconnus comme destructeurs pour la planète et pour son équilibre, pour nos territoires, et pour le maintien de la vie sur Terre dans des conditions favorables. Ils mènent la Bretagne et la planète (dans le mur) à la nécessité de devoir se confronter à des changements climatiques et sociaux qui pourraient s'avérer violents. Ce qui conduit une partie de la population à s'inquiéter de son avenir et celui de ses enfants. Pour ne pas subir, **il faut anticiper et réagir en construisant un nouveau récit pour la Bretagne.**

Dans l'esprit de la Breizh Cop, la Bretagne doit construire un projet qui s'appuie sur ses forces : d'un côté des richesses naturelles et culturelles reconnues, et de l'autre de réelles capacités d'initiatives et d'engagement collectif. D'ores et déjà, de nombreux acteurs bretons opèrent des changements de fond sur leurs modes de vie, de production et de consommation.

Nous, élus et agents de la collectivité, bénévoles et salariés du monde associatif, acteurs de la vie économique, sociale et culturelle de notre territoire...

- Soucieux de promouvoir ici des méthodes de production et d'aménagement s'inspirant fondamentalement des principes de développement durable et solidaire. C'est-à-dire, satisfaire les besoins du présent, y compris ceux des plus modestes, sans compromettre les capacités des générations futures à satisfaire les leurs,
- Conscients de la nécessité d'une approche globale des problèmes auxquels notre société se trouve confrontée,

- Déterminés à assurer totalement nos responsabilités de citoyens et forts de notre capacité à peser ensemble et chacun à sa place, sur les choix qui conditionnent la vie de la cité, les équilibres écologiques, la santé humaine,
- Entendons tout mettre en œuvre afin d’agir de manière cohérente et convergente. Et nous nous engageons résolument à favoriser les modes de production, de commercialisation et de consommation respectueux de la nature, de l’humain, des communautés et de leurs cultures.

Cette démarche éthique implique que nous dépassions les clivages et les corporatismes de toute nature, et que nous engagions ensemble de nombreuses actions de formation, d’informations mutuelles et de coopération.

Il s’agit, à travers ce Pacte de **susciter de nouveaux comportements en faveur de la transition écologique et solidaire** et de constituer ainsi, dans le contexte actuel, une réelle force de proposition, de transformation. Il s’agit aussi de promouvoir un profond changement culturel et démocratique vers un lien plus étroit avec la nature et de larges coopérations avec et entre les citoyens.

**Dans cet esprit, nous devons nous donner les moyens d’atteindre d’ici 2040, une Bretagne répondant aux priorités suivantes:**

- **Une Bretagne sobre en carbone**

La région a réussi à atteindre la neutralité carbone en gaz à effet de serre, par une action volontariste de développement d’activités économiques territoriales sobres en ressources, en énergie, et riche en emplois. Les énergies renouvelables couvrent la part majoritaire des besoins et l’élevage breton a su réinventer ses systèmes de productions.

- **Une Bretagne avec une nature restaurée**  
Les biens communs (nature, eau, air, sols ...) sont le socle de l'action territoriale. L'artificialisation des sols est stoppée, des espaces se sont libérés pour la nature. Le bocage revit et le littoral respire. Il fait bon vivre et travailler au cœur de ces écosystèmes riches et plus robustes face au changement climatique.
- **Une Bretagne qui mise sur la qualité, de la fourche à la fourchette**  
Les producteurs se sont alliés avec les consommateurs, soucieux de leur santé et de la souffrance animale : la consommation de viande est réduite, les pesticides sont abandonnés, le lien au sol est garanti. La petite pêche côtière se développe. Les circuits courts assurent une part majoritaire de la distribution. La santé, l'emploi, les agriculteurs, les pêcheurs, la vie sociale et le tourisme en sortent gagnants.
- **Une Bretagne riche de territoires vivants et solidaires**  
Un nouvel équilibre s'est créé autour de villes et villages qui ont retrouvé vie. L'habitat est rénové, le maillage des transports en commun est dense et privilégie le ferroviaire. Un contrat pour la transition écologique et la solidarité régionale a été passé entre la Région et les territoires.
- **Une Bretagne écocitoyenne et démocratique**  
La transition est accompagnée par une politique ambitieuse d'éducation populaire, de formation professionnelle et d'animation territoriale, s'appuyant sur les initiatives et savoir-faire des citoyens, associations et entreprises. Les citoyens participent à la construction, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques qui les concernent.

# Une charte de coopération partagée

Pour atteindre cette vision partagée, collectivités et associations signataires de ce Pacte, considérons que la voie de la coopération est la méthode à privilégier.

Pour que celle-ci réussisse, nous nous engageons conjointement à :

- Prendre en considération le temps nécessaire aux changements culturels sur nos modes de consommation, de production et de gouvernance, mais aussi d'intégrer l'urgence d'annoncer les ruptures à venir, et d'agir,
- Respecter les personnes, leurs valeurs et leurs positionnements, dépasser les caricatures et les procès d'intention, déconstruire nos préjugés, établir un dialogue de qualité respectueux, dans une confiance réciproque. Travailler dans la transparence et la bienveillance, comprendre les contraintes de chacun,
- Interroger notre posture vis-à-vis de l'autre. Prendre le temps d'une acculturation commune, qui doit aboutir à un langage commun, favoriser l'interconnaissance et la transparence,
- Prendre en compte le temps de la démocratie interne au sein des collectivités et des associations. Anticiper celui-ci,
- Respecter l'indépendance des associations et la mission d'animation-agitation du territoire de la collectivité,
- Être courageux et privilégier l'intérêt général dans le temps et dans l'espace. S'engager pour celui-ci, quand bien même il ne s'agit pas de l'intérêt immédiat de ses habitants et/ou de ses membres associatifs. Se projeter, intégrer une temporalité longue. Ne pas céder aux lobbies locaux ou régionaux,
- Accepter le cheminement réciproque : un compromis n'est pas une compromission. Tout en reconnaissant le droit aux désaccords et en les identifiant,

- Entendre la critique sur les dysfonctionnements de la collectivité, et/ou des associations, chasser les égos et partager ensemble les échecs et les réussites,
- Mettre en place une gouvernance transversale, transparente et partagée, compréhensible et accessible à la population. Eviter les politiques en silo,
- Associer la population par une dynamique ascendante, intergénérationnelle, attentive à l'expression des populations les plus fragiles et de ceux qui subiront les ruptures nécessaires. Élargir le cercle des contributeurs et trouver des solutions pour tous, notamment les plus modestes. Soutenir la mise œuvre d'actions créées et portées par la jeunesse,
- Encourager la convivialité et célébrer ensemble les avancées,
- Identifier le bon niveau de coopération et pratiquer la subsidiarité. Savoir dépasser le strict cadre du territoire et des compétences. Créer une transversalité entre les acteurs,
- Stimuler, accompagner et valoriser les initiatives citoyennes. Reconnaître le droit à l'innovation, à l'expérimentation et le droit à l'échec,
- Dissocier les étiquettes politiques des élu.e.s et les projets de la collectivité. Ne pas craindre systématiquement une récupération politique. Ne pas instrumentaliser l'action des associations en vue d'élections,
- Considérer la collectivité dans toutes ses dimensions, et être relais auprès de ses adhérents des démarches de la collectivité et les inviter à prendre part aux différentes démarches participatives initiées par la-dite collectivité,
- Ce Pacte veut impulser un nouveau sens commun, mais il reconnaît aux signataires le droit d'adopter des positions différentes en dehors de son champ d'application.

# Un plan d'action partagé

Dans ces perspectives, collectivités et associations signataires de ce Pacte nous nous engageons conjointement à poursuivre sur la période de ..... à, ..... les objectifs suivants :

1) .....

2) .....

3) .....

4) .....

5) .....

Et les décliner selon les actions suivantes :

<b>ACTION</b>	<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>	<b>PILOTE</b>	<b>PARTENAIRE</b>	<b>BUDGET</b>

# Un espace de coopération partagé

Afin d'atteindre ces objectifs, collectivités et associations signataires de ce pacte, nous nous engageons conjointement à créer et animer l'espace de coopération suivant :

## Dénomination

Il est formé un espace de coopération dénommé : .....

## Objectif

Cet espace a pour but :

- Établir et mettre en œuvre une stratégie locale et collective en faveur des transitions,  
Évaluer régulièrement les objectifs fixés collectivement,
- Débattre,
- Communiquer sur les actions exemplaires ou sur nos échecs riches d'enseignements. Les partager avec les collectivités et associations d'autres territoires,
- Partager les risques et les responsabilités,
- Partager les connaissances et techniques, qui évoluent régulièrement.

## Composition

Cet espace est composé de :

- Elu.e.s des collectivités référent.e.s des démarches de transition,
- Agents des collectivités référent.e.s des démarches de transition,
- Acteurs-actrices de la vie économique, sociale et culturelle de notre territoire...engagé.e.s dans les démarches de transition,
- Reconnaître la légitimité de chacun à signer ce Pacte et ne pas confondre légitimité et représentativité,

Une place toute particulière sera accordée à la jeunesse dans cet espace, ou dans un espace spécifique qui lui sera dédié.

De même cet espace cherchera à viser la parité Femme-Homme dans sa composition,

Cet espace pourra s'appuyer sur le conseil de développement du Pays et les Parcs, Naturels Régionaux.

## **Fonctionnement**

Cet espace pour fonctionner doit :

- Établir des règles de gouvernance claires qui précisent le chemin de la décision (qui établit l'ordre du jour ?, participe à la décision ? S'il y a vote, qui sont les personnes habilitées à voter ?, etc ...),
- Définir pour chaque action le niveau de participation (information, consultation, concertation, co-construction, coopération, négociation,...), Préciser le calendrier d'application et ne pas sacrifier le temps de la concertation,
- Définir des pilotes transversaux afin de favoriser les méthodologies systémiques,

### **Au sein de cet espace, la collectivité s'engage à :**

- Fournir les moyens humains nécessaires aux démarches participatives (animation, co-construction ou médiation),
- Faire un retour systématique de chaque consultation et expliquer le chemin de la décision,

### **Au sein de cet espace, les associations s'engagent à :**

- Mutualiser les bonnes pratiques et favoriser la transversalité entre associations,
- Se fédérer, afin de faire converger les expressions et faciliter le travail de la collectivité,
- Se former aux politiques publiques pour mieux les comprendre,

# Financement

## **Au sein de cet espace, la collectivité s'engage à :**

- Ne pas mettre en compétition pour les mises en œuvre, les acteurs du territoire (association contre association ou association contre collectivité) et exclure l'usage systématique des appels d'offre ou marchés pour les démarches de transition citoyenne. Sortir de la logique de la prestation de service. Ne pas hésiter à transférer une mission d'intérêt général durable à une association,
- Mettre en œuvre, lorsque cela est possible, les outils innovants (ex SIEG ou SCIC) qui permettent de dépasser les logiques coûteuses, et parfois « aterritoriales » des marchés publics.
- Créer un fond pour l'émergence d'initiatives citoyennes (Ex budget participatif), avec une entrée administrative unique et simple,
- Inscrire les conventions de partenariats dans la durée et apporter de la lisibilité de financement pour privilégier le moyen terme et long terme. Etablir des conventions pluriannuelles, une avance sur trésorerie mais aussi favoriser la recherche de co-financement par les structures associatives et reconnaître le bénévolat valorisé dans la part d'autofinancement des projets portés par les associations,
- Ne pas se limiter dans le financement aux seuls investissements. Mais aussi et surtout, investir dans l'ingénierie sociale et écologiques nécessaires aux transitions,

## **Au sein de cet espace, les associations s'engagent à :**

- Mobiliser le bénévolat de leur association pour la réussite des actions.

# Réseau Cohérence

Le réseau Cohérence regroupe plus d'une centaine de membres (associations d'agriculteurs, d'artisans, de consommateurs, de défenseurs de l'environnement, d'acteurs de la santé) en Bretagne. Il s'est fixé pour tâche essentielle, la promotion d'un développement durable et solidaire, c'est à dire d'une économie au service des hommes et de leur avenir dans un environnement préservé.

La coopération est un principe fondateur du Réseau Cohérence. L'ensemble des animations et méthodes du Réseau Cohérence s'appuient sur des principes de gouvernance partagée et des outils d'intelligence collective. Nous faisons vivre ces outils via les animations que nous proposons et donnons toutes les clefs pour leur appropriation par d'autres.

Son action a été, en 2011 et en 2014, reconnue par le Trophée du développement durable breton. Le réseau siège au Ceser de Bretagne.



*Photo réalisée lors de la Breizh Coop en 7 juin 2019*



**Maison des initiatives  
solidaires et écologiques - Mise  
65, rue Edouard Beauvais  
56100 Lorient**

**Téléphone : 06 73 21 06 66  
Courriel : [contact@reseau-coherence.org](mailto:contact@reseau-coherence.org)**

projet réalisé avec l'aide de:

